INSTITUT

EURO 92

BIOETHIQUE : JUSQU'OU FAUT-IL LEGIFERER ?

COLLOQUE

A l'occasion du débat engagé sur les problèmes de bioéthique, un médecin américain, Tristam ENGELHARDT, Professeur de Philosophie, auteur d'un livre fort discuté sur les sources de la morale médicale, pose le problème : "Qu'est-ce qu'un Etat de droit ? Quel est son rôle ? Quel est son statut ?". Des médecins, des philosophes, des personnalités politiques françaises lui répondent.

Institut Euro 92 ● 11, Boulevard de La Tour-Maubourg 75007 Paris ● Tél (1) 45 51 34 80 Fax (1) 45 51 06 98

Les progrès rapides de la médecine, de la science et des techniques font qu'apparaissent aujourd'hui nombre de problèmes nouveaux et difficiles face à des situations imprévues concernant la vie, la souffrance, la mort, l'enfant et la famille.

Le débat amorcé autour de ces questions ne doit pas être limité à la seule sphère de l'opinion éclairée des médecins, des juristes et des scientifiques. Il s'agit, en effet, de questions qui touchent à des problèmes philosophiques aussi essentiels que la définition et la place de l'homme dans la Création, ou encore les fondements et le contenu des droits de l'homme. Leur solution passe notamment par une réflexion philosophique et juridique à laquelle l'Institut EURO 92 a entrepris d'apporter sa contribution.

Pour accompagner la discussion sur les projets de loi concernant la bioéthique, l'Institut EURO 92 a organisé, à l'Assemblée Nationale, un colloque où l'exposé principal était présenté par le Docteur Tristam ENGELHARDT, Professeur de Médecine et de Philosophie au Baylor College of Medicine (Houston, Texas), et auteur d'un livre qui suscite de larges controverses aux Etats-Unis : "The Foundations of Bioethics" (Oxford University Press). Cet exposé a été suivi par les réactions de deux éminentes personnalités médicales françaises, les Professeurs Jean-François MATTEI et Alain POMPIDOU. Ce sont ces exposés, et la discussion qui s'ensuivit dans la salle, qui sont reproduits dans ce document.

"En bioéthique, explique le Professeur ENGELHARDT, il faut se garder de définir une nouvelle orthodoxie. Il faut abandonner l'idée qu'il serait possible de découvrir une morale canonique unique, susceptible d'apporter une réponse à toutes les questions d'ordre moral et éthique. Il faut se contenter d'un objectif moins ambitieux qui est de mettre au point, notamment dans le milieu médical, des procédures et des institutions susceptibles d'assurer la cohabitation pacifique d'un grand nombre d'individus ne partageant pas nécessairement les mêmes opinions morales. A mon avis, une telle démarche doit mener à redécouvrir la valeur centrale des principes de démocratie limitée et de marché libre, ainsi que, dans le

monde médical, l'importance de la notion de consentement personnel, libre et informé. La fonction du droit et de la loi doit simplement être d'aider les individus à cohabiter paisiblement et cela malgré la diversité des systèmes moraux et éthiques auxquels ils se rattachent fondamentalement. La seule chose dont devrait se préoccuper l'Etat est de se doter des institutions politiques et légales qui maximisent la protection des individus contre toute forme d'interférence coercitive".

"Qu'on me comprenne bien, continue le Professeur ENGELHARDT. En tant que chrétien croyant, je peux soutenir que l'avortement est un grave péché. Mais comme je sais aussi que, dans une société pluraliste, il n'est pas possible d'étendre à tous l'autorité morale de cette opinion sans violer les règles de base de la démocratie limitée, j'en conclus que la seule chose qu'il me soit légitime de faire est d'essayer de convertir les autres à ce que je crois, et non de les y forcer. A l'inverse, on peut démontrer que tuer un être, ou avoir des relations sexuelles avec quelqu'un sans son consentement sont des actes qui, par essence, contreviennent aux principes mêmes de moralité publique d'une société démocratique. Mais on peut aussi montrer que ce n'est pas le cas de l'euthanasie volontaire ou des mères-porteuses".

Cette position place le Professeur ENGELHARDT à la fois dans le camp des philosophes dits "Post-modernes", et dans celui des partisans d'un Etat minimal qui s'interdit d'utiliser la loi positive pour imposer par la force de la contrainte de nouvelles limites juridiques au comportement des gens en matière d'avortement, de mères-porteuses, d'euthanasie, ou encore d'ingénierie génétique. Comme l'a montré la discussion, cette attitude ne laisse pas indifférent. Elle a suscité de nombreuses réactions, parfois assez vives. En incitant à poser clairement des questions qui, dans notre pays, sont rarement abordées de front, elle a néanmoins contribué à élargir et enrichir le débat. Ainsi que le souligne Guy MILLIERE, l'un de ses principaux mérites est, à l'occasion d'un débat philosophique fondamental et qui engage sérieusement l'avenir, de nous contraindre à nous reposer la vraie question : "Qu'est-ce qu'un Etat de droit ? Quel est son rôle ? Quel est son statut ?".

BIOETHIQUE : JUSQU'OU FAUT-IL LEGIFERER ?

H. Tristram ENGELHARDT

Dans mon exposé, je souhaite faire trois choses. Je voudrais d'abord replacer la bioéthique, ainsi que l'évaluation morale des politiques médicales, dans le contexte des problèmes auxquels se trouve aujourd'hui confrontée la philosophie morale contemporaine. J'évoquerai ensuite les problèmes de la bioéthique en tant que particulièrement représentatifs de ces difficultés. Je soulignerai à ce propos ce qui devrait être évident, mais ne l'est pas pour tous : à savoir qu'il n'existe pas de système philosophique et moral qui permettrait, comme par enchantement, d'apporter une réponse à toutes les questions que suscitent les progrès de la science médicale.

Aucun système philosophique ne peut répondre à toutes les questions posées par la science médicale.

Mon principal message est que la philosophie morale, telle qu'on la conçoit usuellement, ne peut pas répondre au besoin que la plupart ressentent de disposer de principes "*guides*" qui permettraient de tout régler. Une recherche sérieuse sur la situation actuelle des controverses en bioéthique démontrerait de manière évidente que le raisonnement philosophique ne peut pas fournir les réponses-miracle que beaucoup croient qu'il peut apporter.

Le défi : définir une éthique universelle dans une société où coexistent des principes moraux largement divergents.

Ces limites inhérentes au discours philosophique font qu'il nous faut réexaminer complètement le rôle des spécialistes en bioéthique, cependant que le principal défi auquel nous sommes aujourdhui confrontés est de savoir comment il est encore possible de définir une éthique médicale ayant force morale universelle et impérative, dans une société majoritairement laïcisée où coexistent des communautés adhérant à des principes et standards éthiques ou moraux largement différents et divergents.

Cette dernière remarque me conduit à mon troisième point. Si l'on admet toutes les difficultés que je viens d'évoquer, et qui concernent ce que l'on peut attendre d'une réflexion philosophique sur la morale en général, et la morale médicale en particulier, on se trouve alors confronté au problème central de nos sociétés contemporaines qui est de savoir comment concilier sans heurts des morales différentes.

L'objectif : assurer la cohabitation pacifique d'individus d'opinions morales différentes.

L'émergence des sociétés laïques et pluriculturelles nous contraint d'abandonner l'idée qu'il serait possible de découvrir une morale canonique unique, susceptible d'apporter une réponse à toutes les questions d'ordre moral et éthique. Il faut se contenter d'un objectif moins ambitieux qui est de mettre au point, notamment dans le milieu médical, des procédures et des institutions susceptibles d'assurer la cohabitation pacifique d'un grand nombre d'individus ne partageant pas nécessairement les mêmes opinions morales.

A mon avis, une telle démarche doit mener à redécouvrir la valeur centrale des principes de démocratie limitée et de marché libre, ainsi que, dans le monde médical, l'importance de la notion de consentement individuel, libre et informé. Ceci nous conduira à expliquer pourquoi, en bioéthique, on doit se garder de définir une nouvelle "*orthodoxie*". La fonction du droit et de la loi doit simplement être d'aider les individus à cohabiter paisiblement, et cela malgré la diversité des systèmes moraux et éthiques auxquels ils se rattachent fondamentalement. Tel est le défi auquel nos sociétés laïcisées sont aujourdhui confrontées.

I - L'UNIVERS POST-MODERNE

Désormais, il existe pratiquement autant de théories juridiques rivales qu'il y a de religions dans le monde.

Qu'il s'agisse de l'Europe ou des Etats-Unis, toute politique médicale se doit de tenir compte des fantastiques changements culturels et philosophiques qui ont marqué les deux derniers siècles. Cette période a été marquée par la découverte progressive de l'incapacité de la Raison à offrir une vision morale à caractère véritablement universel et impératif. Le vieux projet qui guidait la pensée philosophique et politique occidentale, et qui était précisément de mettre à jour l'existence de tels canons, a échoué. Cet échec jette un doute sur la validité philosophique de la plupart des analyses qui nous sont aujourd'hui proposées en matière de bioéthique.

Les querelles philosophiques contemporaines ne sont pas sans rappeler l'époque des guerres de religion.

Nous sommes désormais confrontés à pratiquement autant de théories rivales de la justice et du droit, qu'il y a de religions dans le monde. Loin de rompre avec la cacophonie des points de vue qui caractérisait l'univers de la morale religieuse, la philosophie moderne n'a fait que la reproduire. Aujourd'hui, les querelles qui opposent les philosophes, les spécialistes de l'éthique et de la morale, ou encore de la science politique, apparaissent aussi interminables et insolubles que celles qui ont marqué la grande époque des guerres de religion.

Paradoxalement, bien que nous appartenions au monde moderne, il apparaît que nous avons bien souvent au moins autant de mal à accepter la nécessité d'un pluralisme moral et éthique, que cela était le cas, en matière de religion, de nos ancêtres vivants au Moyen-Age. A bien des égards, nous ne nous comportons pas d'une manière bien différente d'eux. Leur pensée était marquée par une confiance inébranlable dans la valeur de la Foi, appuyée par la Raison, comme sources de vérité. Leur conviction était que le seul usage de la réflexion rationnelle permettait d'établir le caractère moralement impératif d'une série de droits naturels tels que ceux qui ne partageaient pas la même Foi ne pouvaient pas ne pas se sentir également contraints par les mêmes canons moraux dérivés du recours à la Raison.

L'espoir de la Modernité : fixer les limites de l'autorité morale justifiant le recours à la contrainte légitime...

La vocation éthique universelle de la modernité

Le résultat est qu'aujourd'hui encore, même le projet philosophique de la Modernité peut s'interpréter comme une tentative de sauvegarder l'essentiel de la vision morale et politique caractéristique du message judéo-chrétien, par le recours au seul pouvoir de la Raison, en se passant de tout ce que ce message devait à la Foi chrétienne. L'espoir de cette Modernité est de définir, à partir uniquement d'arguments rationnels et séculiers, dans quelles limites il est possible d'invoquer l'existence d'une autorité morale légitime pour justifier le recours à la contrainte étatique. Au Moyen-Age, la préoccupation était de justifier l'usage de la force en utilisant aussi bien la Foi que la Raison.

... à partir d'arguments rationnels, et non religieux.

La Modernité, elle, tente d'atteindre le même résultat en se passant de toute référence à la Foi, ainsi qu'à une conception de la Raison encore trop marquée par ses origines chrétiennes. En réaction contre les méfaits des passions morales et religieuses traditionnelles, les Modernes ont cru qu'il était possible de mettre à jour l'existence d'une seule et unique vision morale, à caractère universel, et qui s'imposerait à tous de par sa seule autorité logique intrinsèque.

Ils espéraient qu'il serait ainsi possible de résoudre tous les problèmes posés par les divisions morales et culturelles de l'Europe de l'après-Réforme.

On comprend cet espoir. Si vraiment il était possible de déduire de l'usage de la Raison de telles vérités susceptibles d'être universellement partagées, il serait alors effectivement permis d'imaginer le rêve fou de l'avènement d'un monde définitivement réconcilié, où toutes les disputes morales, philosophiques et politiques pourraient être réglées par le recours éclairé à des arguments rationnels. Dans un tel univers, ceux qui ne seraient pas d'accord avec les conclusions de ces arguments se trouveraient ipso-facto discrédités parce que défendant des positions nécessairement "*irrationnelles*". Ceux qui agiraient contre les lois établies conformément aux conclusions de la Raison pourraient légitimement voir leurs agissements sanctionnés par le recours à la force. Celle-ci n'aurait d'autre fonction que de contraindre les gens à agir conformément à leur "*nature*".

Toute politique - à commencer par la politique de la santé et toutes les règles concernant la déontologie du corps médical - pourrait logiquement se déduire et s'autoriser d'une autorité morale impossible à contester.

Toute politique pourrait logiquement se déduire d'une autorité morale impossible à contester.

Implicitement, c'est à ce modèle de pensée que se raccrochent la plupart des réflexions sur la bioéthique. Il présente cependant un certain nombre de défauts essentiels qui ne sont pas faciles à identifier pour quelqu'un qui n'a pas de culture philosophique particulière, mais dont on aurait pu penser que les philosophes professionnels en seraient davantage avertis.

II - UNE DIVERSITE DE BIOETHIQUES

Les problèmes soulevés par ce mode de pensée sont à la fois théoriques aussi bien que pratiques. La difficulté à laquelle nous nous heurtons est de définir un cadre politique contraignant qui se trouve revêtu d'une autorité morale telle qu'il soit reconnu et accepté par le plus grand nombre, malgré la grande diversité de leurs croyances religieuses, philosophiques et morales, et en dépit du fait qu'il n'est plus possible de compter sur la Raison pour définir un cadre moral à valeur universelle et impérative.

Mieux que tout autre champ de réflexion, la bio-éthique expose les difficultés posées par la diversité des philosophies éthiques.

Cette difficulté n'apparaît nulle part de manière plus évidente que dans les domaines qui ressortent de la Bioéthique. La réflexion bioéthique, en tant que tentative pour réguler la pratique médicale et les progrès des sciences biomédicales par des règles morales ou politiques, laisse apparaître une très grande diversité de points de vues. Les divergences se manifestent aussi bien pour ce qui concerne la manière de traiter la reproduction assistée et le problème des mères-porteuses, que sur le problème de l'avortement, la question de savoir s'il faut à tout prix maintenir en vie des bébés sévèrement handicappés à la naissance, le maintien en survie végétative des mourants, l'accés aux technologies médicales de pointe les plus coûteuses, le commerce des organes humains, l'euthanasie des malades irrécupérables, le développement des techniques modernes de "*bio-ingénierie*"...

La réflexion bioéthique s'interroge sur la légitimité de répondre à la demande d'un être humain qui voudrait qu'on abrège ses souffrances. Elle se demande dans quelles circonstances il est légitime d'affecter des fonds publics à l'amélioration de la santé de certains, ou à l'allongement de la vie d'autres. Elle s'interroge sur le point jusqu'où les inégalités devant la santé et l'accès aux soins médicaux sont tolérables. Elle cherche à savoir jusqu'où il est possible d'aller dans le développement de manipulations touchant au patrimoine génétique de l'espèce humaine. Cette recherche est loin d'être achevée. Elle n'a jusqu'à présent produit aucune réponse définitive.

Le débat sur l'avortement illustre bien l'amplitude des oppositions : mais ce n'est pas en cherchant à savoir quand la vie commence que les uns et les autres finiront par s'entendre.

Comme au temps des querelles religieuses de la Réforme, sur tous ces sujets s'affrontent plusieurs positions concurrentes, et les débats sont interminables. Sur tous les grands problèmes on trouve des gens qui défendent des thèses qui s'opposent. Qui plus est, il ne semble même pas que les uns et les autres s'accordent sur un minimum de données communes pour laisser l'espoir de les voir un jour arriver à une solution. A titre d'illustration il n'est que de regarder le débat sur l'avortement. Ce n'est certainement pas en portant la discussion sur la question de savoir quand la vie commence, ou quand l'embryon peut déjà être considéré comme un être humain, que les uns et les autres finiront par s'entendre.

La recherche d'une éthique laïque

Il est clair que ce n'est même pas le fait de se référer à des éléments biologiques concrets, et donc aisément définissables et identifiables, qui permettront jamais de trancher le débat. Certains des partisans de l'avortement font remarquer que la vie a commencé il y a

quelques milliards d'années, que la vie humaine sur terre date de quelques millions d'années, et que ce n'est donc pas l'élimination de quelques embryons de plus ou de moins qui, aujourd'hui, interrompra cette chaîne de la vie. D'autres se concentrent sur la question de savoir à partir de quand on peut traiter le foetus, ou même l'enfant en bas-âge, comme une "*personne*" dotée de tous les attributs caractéristiques d'un agent moral.

Même lorsque le débat porte sur des faits, ceux qui s'y réfèrent se placent déjà sur un plan moral.

Même lorsque le débat porte sur ces questions de fait, ceux qui s'y réfèrent se placent déjà sur un plan moral. A ceux qui considèrent que tout foetus est un être humain "*en puissance*", et que cela suffit à lui assurer un droit naturel à la vie, il est toujours possible de rétorquer que si le foetus est une personne "*en puissance*", c'est donc qu'il n'est pas une "*personne*", et qu'il ne peut pas revendiquer ce droit. Le débat n'est pas prêt de s'achever tout simplement parce que au delà des simples données génétiques et scientifiques, personne ne partage encore le minimum de prémisses métaphysiques nécessaires à la réalisation d'un accord.

Nous restons prisonniers d'une pluralité de visions morales que la Raison ne peut pas départager.

Notre problème, en bioéthique, est que nous nous heurtons partout à cette incapacité fondamentale à résoudre les controverses en cours. C'est dans le domaine de la bioéthique que l'échec du projet philosophique porté par la Modernité est le plus évident. Nous restons prisonniers d'une pluralité de visions morales que la Raison a jusqu'à aujourdhui été incapable de départager. Il nous faut reconnaître qu'il est bien difficile de trouver la moindre raison qui permettrait d'espérer qu'un jour la seule discussion rationnelle nous permettra effectivement de dire qui, à la base, a réellement raison, et qui a tort, dès lors qu'il s'agit de départager les gens dans des domaines aussi essentiels.

L'usage légitime de la force

Est-il encore possible de définir une politique bénéficiant du support d'une réelle autorité morale ?

Les enjeux moraux de la bioéthique ne paraissent pas pouvoir être tranchés et résolus sans que soient acceptés certains compromis philosophiques qui portent au coeur même des croyances humaines les plus fondamentales, et qui sont donc particulièrement difficiles à envisager.

Le problème concret que nous avons à résoudre est de savoir comment, étant donné ce dilemme, nous pouvons encore réussir à définir et appliquer une politique médicale bénéficiant du support d'une réelle autorité morale.

S'il est vrai que le projet de la Modernité de découvrir l'existence d'une morale universelle et impérative a échoué, la conclusion que nous devons en tirer est que les diverses morales qui s'affrontent aujourdhui, notamment dans le domaine de la pratique médicale, ne sont pas autre chose que l'équivalent séculier de ce qu'étaient autrefois les grandes doctrines religieuses.

La question sempiternelle est de savoir s'il est légitime d'imposer par la force un point de vue plutôt qu'un autre.

La question qui se pose est toujours de savoir s'il est légitime d'imposer par l'usage de la force (non plus la contrainte de l'épée, mais la contrainte de l'Etat et de la loi) un point de vue plutôt qu'un autre. Fondamentalement, ce n'est pas très différent du problème qui se posait à nos ancêtres lorsqu'ils étaient sommés de décider s'ils voulaient vivre sous la tutelle d'un prince catholique ou protestant, et de ce qui devait alors être le sort des juifs ou des musulmans vivant sur le même territoire qu'eux.

C'est sous ce jour qu'il faut repenser la fonction de ceux qui font profession de se spécialiser dans la recherche en bioéthique. Malgré leurs affirmations quant à la valeur universelle et au caractère non religieux de leurs systèmes de pensée, il serait plus approprié de les voir comme l'équivalent séculier de prêtres, de pasteurs ou de rabbins essayant de vendre à leurs concitoyens leur conception particulière d'une éthique et politique de la santé. Notre problème, aujourdhui, n'est pas de choisir entre ces différents produits comme autrefois on choissisait entre plusieurs religions, mais d'accepter et de prendre au sérieux le choix d'une société accommodant une grande diversité de point de vue éthiques et moraux.

La Raison est incapable d'imposer un canon moral quelconque capable de convaincre tous les êtres dotés de conscience et de raison.

Il est de reconnaître, tant d'un point de vue général que du seul point de vue plus particulier des problèmes de bioéthique, l'incapacité de la Raison à imposer à cette société la reconnaissance d'un canon moral quelconque ayant vocation à résoudre tous les problèmes par la seule puissance de sa capacité à convaincre de la même façon tous les êtres dotés de conscience et de raison.

III - L'ECHEC DE LA MODERNITE : SES IMPLICATIONS BIOETHIQUES

Un rappel rapide des raisons pour lesquelles cet échec philosophique était inévitable est nécessaire. La difficulté vient de ce que si l'on veut que le choix entre plusieurs visions morales bénéficie d'une réelle autorité morale, ce choix ne peut lui-même se faire qu'en fonction de critères moraux préalables. Ce qui implique qu'avant de